



REFONTE DU SITE INTERNET CITOYEN DANS MA VILLE
www.citoyendansmaville.fr

CAHIER DES CHARGES

Table des matières

AVANT PROPOS.....	3
DEMANDE DE MARCHÉ	4
Article 1 : Object du marché	4
Article 2 : Délai de réalisation.....	4
Article 3 : Les objectifs.....	4
Article 4 : Le public visé	4
Article 5 : Graphismes et aspect visuel.....	5
Article 6 : Ergonomie	5
Article 7 : Contenu du site	5
Article 8 : Arborescence.....	6
Article 9 : Structure de la page d'accueil	7
Article 10 : Structure des pages/articles	7
Article 12 : Formulaire de contact.....	8
Article 13 : Newsletter.....	8
Article 14 : Gestion du site.....	8
Article 15 : Rédaction des articles.....	8
Article 16 : Nom de domaine	9
Article 18 : Budget.....	9
Article 19 : Maintenance	9
Article 20 : Hébergement	10
Article 21 : Référencement	10
Article 22 : Formation.....	11
Article 24 : Le déroulement des consultations	11
Articles 25 : Remise de l'offre	11
Article 26 : le déroulement de la prestation.....	12
Article 27 : Propriété et droits	12

AVANT-PROPOS

La Ville de Schiltigheim est pionnière dans le champ de la participation des enfants et de jeunes avec la création en 1979 du 1^{er} Conseil Municipal des Enfants en France par Alfred Muller, maire de la ville. En 1989 est créé le Conseil municipal de jeunes.

Depuis, la Ville de Schiltigheim a fait le choix d'une politique jeunesse axée sur la participation citoyenne des enfants et jeunes, reconnaissant ainsi leur capacité et leur engagement à dessiner des horizons nouveaux, positifs, où la solidarité, l'empathie, le respect de la diversité, le respect de la personne humaine, la laïcité, l'espoir, ne sont pas de vains mots et objectifs.

La Maison du jeune citoyen gérée par le Service Enfance jeunesse est un lieu-tiers pour l'épanouissement, l'expression et l'éveil des enfants et des jeunes ; un lieu d'accès à l'information et au développement de l'autonomie des jeunes avec le Point d'Information Jeunesse labellisé par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Grand-Est et un lieu ressource pour la jeunesse, les parents, les professionnels et partenaires Jeunesse.

Il est donc important pour la Maison du jeune citoyen d'affirmer son identité à travers ses actions citoyennes et participatives afin d'être pleinement considérée comme un lieu unique de référence pour les enfants et les jeunes engagés, innovant, dynamique, ludique et citoyen.

La Maison du jeune citoyen a vocation à donner vie aux valeurs qui sont les fondements de son action en faveur des enfants et des jeunes : la démocratie participative, le partage d'idées, la liberté de penser et de s'exprimer, le développement de l'esprit critique, la bienveillance, la morale profonde, l'ouverture d'esprit, la dignité, la liberté, l'égalité, la fraternité, la tolérance, la concertation, le dialogue, l'autonomie et les droits de l'enfant.

Enjeux de la Maison du jeune citoyen

- Etre un lieu-ressource pour les enfants et les jeunes.
- Développer la participation citoyenne des enfants et des jeunes.
- Reconnaître la capacité des enfants et des jeunes à avoir des initiatives et à les concrétiser.
- Fonder une conscience morale chez l'enfant et jeune.
- Valoriser la jeunesse dans l'expression de ses savoirs faire, de sa créativité et de son sens de l'engagement.
- Valoriser une jeunesse motivée pour débattre de questions d'actualité et qui se sent concernée par les enjeux actuels de la société et son évolution.
- Développer l'esprit critique pour conduire à l'élaboration d'une pensée propre à chaque enfant et jeune.
- Défendre la nécessité de l'ouverture d'esprit pour défendre la liberté de pensée du citoyen.
- Entretenir la transmission de valeurs humanistes fondées sur la connaissance, le respect, l'estime de l'autre, en reconstruisant le lien intergénérationnel.

DEMANDE DE MARCHE

Article 1 : Object du marché

Le présent cahier des charges décrit les attentes du Service Enfance Jeunesse de la Ville de Schiltigheim, qualifie ses besoins et les prestations à réaliser, définit les résultats attendus, et fixe les contraintes de l'intervention externalisée.

Article 2 : Délai de réalisation

La durée du contrat s'étendra comme suit : 6 mois à compter de sa date de notification. Cependant, le site internet devra être opérationnel au plus tard le 2 mai 2022. Les candidats pourront optimiser ce délai.

La durée du marché pour sa partie maintenance sera conjointe à la durée initiale du contrat et débutera 1 an après la date d'installation du site.

Article 3 : Les objectifs

Ce site est un espace de valorisation et de visibilité des actions citoyennes de la Maison du jeune citoyen mettant en valeur et au premier plan la jeunesse, sa parole et son engagement.

Ce site doit être différent de la page Maison du jeune citoyen sur le site de la ville de Schiltigheim.

Ce site doit expliquer clairement l'objectif de nos actions citoyennes, leur intérêt pour la ville et pour l'éveil des jeunes et des enfants

- Il permettra de diffuser notre actualité de façon autonome
- Il permettra un rapport plus direct avec notre public
- Il permettra de stocker les archives de nos projets participatifs : projets des CMJ et CME, expositions, le Beau dans la ville, Désir de ville, entre autres.

On pourra aussi partager ce site sur ces différents outils (réseaux sociaux, site de la ville, Newsletter)

Ce site doit aussi répondre à la problématique générale d'impliquer les jeunes et devenir un influenceur positif de la jeunesse.

Article 4 : Le public visé

Cœur de cible : les enfants et jeunes schilickois de 6 à 25 ans.

Autres cibles : les habitants de Schiltigheim, les partenaires jeunesse, les acteurs éducatifs, les élus, les institutions. Les médias locaux qui pourront mieux connaître et valoriser nos actions

Article 5 : Graphismes et aspect visuel

Le site internet devra intégrer de nombreux viseurs, être dynamique et moderne. Afin de s'adapter à tous les nouveaux supports (smartphones, tablettes, ordinateurs, télévisions...) le site internet devra donc être en responsive design.

Son aspect devra respecter la signature graphique de la Maison du jeune citoyen : barres horizontales colorées sur la partie supérieure et inférieure de la page.

Le prestataire devra insérer les logos :

Ville de Schiltigheim, Maison du jeune citoyen et Ville amie des enfants pour chaque page du site.

Article 6 : Ergonomie

Le chargement des pages doit se faire rapidement et chaque page du site doit intégrer un bouton permettant de revenir à la page d'accueil.

Le site internet devra également respecter les règles d'accessibilité en vigueur qui réclament dans le cadre de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » que « les services de communication au public en ligne des services de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent doivent être accessibles aux personnes handicapées. »

Par ailleurs, le site internet devra être consultable depuis les navigateurs et les OS les plus répandus.

Article 7 : Contenu du site

Le site internet pourra contenir du texte, des images (de type jpg, jpeg, gif, png, tif...), des galeries d'images, des vidéos (de type mov, m4v, mpeg, avi, wmv, flv...) du son (mp3, wav...) et des liens URL pouvant ouvrir des pages dans de nouveaux onglets du navigateur. Les médias pourront être ajoutés par lots au site internet et pourront provenir de sites tiers : Youtube, Daily motion, Vimeo, Soundcloud...

Il sera possible de télécharger sur le site internet des fichiers dans les formats suivants : doc, docx, pdf.

Certaines pages du site internet devront inclure du contenu d'autres pages web (intégration du code html).

Article 8 : Arborescence

L'en-tête, visible sur toutes les pages du site internet, devra convenir un menu de navigation avec les rubriques suivantes :

- Intro : Edito
- Actualité
 - o Cette rubrique doit apparaître en premier
 - o On y publiera :
 - Les projets en cours (désirs de ville, beau dans la ville...)
 - Les actus des conseils municipaux enfants et jeunes
 - Les prochains événements citoyens
 - Les derniers podcasts de Radio Schilick'Quoi ?
 - Des retours en image / vidéo des projets récemment réalisés
- Conseil Municipal des Enfants (CME)
 - o Retour historique
 - o Page d'accueil PADLET (déjà créée)
 - o Projets réalisés
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
 - o Retour historique
 - o Page d'accueil PADLET (déjà créée)
 - o Projets réalisés
- Ateliers citoyens
 - o Radio Schilick'Quoi ?
 - Présentation, histoire de création
 - Projet actuel
 - Lien vers Soundcloud
 - o Théâtre du jeune citoyen
 - Présentation, histoire de création
 - Projet actuel
 - Photos des représentations
- Projets de citoyenneté
 - o Projets citoyens en 2021
 - Projets réalisés dans l'année
 - Projets à venir
 - o Projets réalisés
 - Le Beau dans la ville 2019
 - Le Beau dans la ville 2020
 - Le Beau dans la ville 2021
 - Désir de ville 2019
 - Exposition Regards sur la paix 2017
 - Exposition A vos actes, prêts ? liberté !
 - Exposition Unis vers nos différences
- Autres projets à valoriser

- Informations pratiques
 - o Renseignements
 - o Contact

Il comportera le logo de la Ville et les labels qu'elle a obtenu.

Sous chaque rubrique du menu de navigation il sera possible d'ajouter plusieurs pages qui s'afficheront par survolage, et donc certaines comporteront des sous-pages.

Le pied de page donnera accès au plan du site, aux mentions légales, au formulaire de contact, aux réseaux sociaux.

Les horaires d'ouverture, le numéro de téléphone et l'adresse de la Maison du jeune citoyen (renvoyant vers une localisation Google Maps) devront être visibles dans l'en-tête ou dans le pied de page du site.

Article 9 : Structure de la page d'accueil

La page d'accueil devra inclure :

- Une barre de navigation incluant des boutons d'accès rapides illustrés par des pictogrammes
- Une galerie photo défilante avec de belles photos de nos actions (optionnel)
- Une barre de recherches
- Un espace « Actualités » pour les articles concernant les inscriptions, les événements...
- Un agenda avec des rubriques
- Des liens vers les réseaux sociaux, qui pourront être ajoutés facilement au site internet si la Ville en emploie de nouveaux
- Lien pour s'abonner à la Newsletter
- Lien sur le site de la Ville
- Lien sur le site Ville Amie des Enfants
- Lien sur le site de l'Unicef
- Lien sur le site de l'Anacej

Article 10 : Structure des pages/articles

Chaque page/article pourra inclure du texte, des images, des galeries d'images, du code d'intégration HTML et des liens URL que l'internaute pourra ouvrir dans de nouveaux onglets. Chaque page/article pourra être divisé en plusieurs onglets au-dessus du corps de texte afin de faciliter la navigation des internautes et limiter la quantité de texte visible (ex : onglets « CME », « CMJ », « radio Schilick'quoi !? »).

Un bouton partage (réseaux sociaux, sms, messenger...) sera placé sous chaque page/article afin de faciliter leur partage.

Article 12 : Formulaire de contact

Le site internet intègrera un formulaire de contact, accessible depuis la page d'accueil.

Celui-ci aura pour champs :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Objet de la demande
- Corps du mail
- Les demandes seront adressées à l'adresse mjcs@ville-schiltigheim.fr

Article 13 : Newsletter

La page d'accueil du site devra intégrer un bouton d'abonnement à la newsletter intégré au tableau de bord du site internet.

Article 14 : Gestion du site

La gestion du contenu et la modification de l'arborescence doivent pouvoir être réalisés par le Service Enfance Jeunesse pour assurer une mise à jour optimale et rapide du site, sans nécessiter de connaissances en programmation. Par conséquent, le site internet devra utiliser un CSM open source du type Wordpress dont le prestataire devra fournir les codes d'accès au compte administrateur : identifiant, mot de passe...

L'interface d'administration du site doit être compatible avec les systèmes d'exploitation et les navigateurs les plus répandus, et devra le rester malgré les mises à jour de ces systèmes d'exploitation ou navigateurs.

Une bibliothèque d'images permettra d'ajouter, supprimer des images, individuellement ou par lots. Idem pour les articles.

Article 15 : Rédaction des articles

Les articles pourront être écrits via un éditeur visuel de type WYSIWYG (What You See What You Get) permettant de transcrire le résultat voulu en code HTML sans connaissance en programmation. Cet éditeur permettra d'ajouter des images (plusieurs à la fois), de modifier la taille et de leur insérer une légende, d'ajouter des galeries d'images, des vidéos, des liens URL, de changer la taille des caractères, de souligner le texte, de le mettre en gras ou en italique, de changer la couleur de la police et la couleur de fond, et d'ajouter facilement l'article à la rubrique Actualités de la page d'accueil si nécessaire.

L'aspect différent des articles devra s'adapter aux différents supports (ordinateurs, smartphones, tablette, télévision...).

Certains articles auront une durée de vie temporaire, d'autres seront durables.

Certains articles pourront faire partie de plusieurs rubriques du site, ou du moins, certains articles seront accessibles grâce à des renvois depuis d'autres rubriques du site que celle à laquelle ils sont reliés. L'administrateur pourra modifier, supprimer, déplacer plusieurs articles à la fois, soit directement depuis l'article, soit depuis le tableau de bord, mais également avoir accès à la date de publication de chaque article.

L'administrateur pourra enregistrer des brouillons d'articles sans qu'ils soient publiés sur le site.

Le nom du rédacteur de l'article sera visible sur le panneau d'administration.

Article 16 : Nom de domaine

Le site internet reprendra le nom de domaine existant : www.citoyendansmaville.fr
Il devra également obtenir un certificat SSL.

Article 17 : Charte graphique

Le prestataire soumettra des propositions de charte graphique pour le site web et également des interactions sur le site en lien avec la charte graphique Ville et les éléments graphiques déjà existants pour la Maison du jeune citoyen.

Nous souhaitons une page d'accueil assez graphique avec des interactions (mots, vidéo, animations) qui posent les informations importantes sur l'objet du site.

Article 18 : Budget

Le budget pour le site internet ne devra pas excéder la prestation complète. Le prix sera ferme et non révisable. L'enveloppe actuellement disponible est de 5 000 € à discuter selon les propositions.

Le paiement se fera par virement administratif sur l'année 2022.

Article 19 : Maintenance

Le prestataire proposera un contrat de maintenance permettant :

- Les corrections d'erreurs et de bugs empêchant le bon fonctionnement du site
- Des modifications du code pour les contenus non administrables
- Une disponibilité téléphonique et une adresse mail de contact en cas de problème

Ce contrat précisera les tarifs d'interventions pour la maintenance évolutive et le tarif annuel du service.

En cas de dysfonctionnement bloquant induisant la perte totale du service ou l'inaccessibilité du site, l'intervention devra être effectuée dans les 2h.

En cas de dysfonctionnement majeur impactant sur le service rendu sans le bloquer totalement, l'intervention devra être effectuée dans les 8h.

En cas de dysfonctionnement mineur n'impactant pas le service rendu aux utilisateurs, l'intervention devra être effectuée dans les 48h.

La durée du marché pour sa partie maintenance sera conjointe à la durée initiale du contrat et débutera 1 an après la date d'installation du site.

Le prestataire devra fournir une hotline téléphonique gratuite concernant tous les produits de la solution. Il donnera à cette occasion tous les renseignements nécessaires à la Ville de Schiltigheim : numéro de téléphone, adresse email...

Article 20 : Hébergement

Le prestataire précisera s'il peut fournir lui-même une solution d'hébergement ou indiquera le nom du prestataire retenu, ainsi que les garanties retenues.

La solution d'hébergement devra garantir un fonctionnement 24h/24, un service de surveillance des serveurs et des applications, des dispositifs de gestion de réseau et de sauvegarde automatique.

Le taux de disponibilité du site ne saurait être inférieur à 99% sur une plage d'ouverture de 24h/24 et de 7j/7. La montée en charge du contenu du site est de sa consultation doit être pris en compte.

Il précisera notamment :

- La bande passante partagée disponible
- La périodicité des sauvegarder
- Le service de hotline client
- L'espace disque attribué

L'hébergeur devra garantir l'administration technique : sauvegarde et restauration automatique des données, redémarrage à distance, évolution du système...

Il devra également favoriser un référencement performant du site par tous les moyens à sa disposition sur les différents moteurs de recherche.

Article 21 : Référencement

Le site internet doit être conçu afin de favoriser au maximum le référencement nature SEO. Nous souhaitons pour cela que le site ait un plug-in spécifique pour qu'il soit référencé naturellement. Le prestataire devra prendre toutes les dispositions techniques connues pour aller dans ce sens, notamment l'insertion de titres de pages dynamique (balise « Title ») pour chaque page du site, ou du système automatique d'URL rewriting.

Toujours pour ces raisons, les éditeurs pourront associer des mots-clés à chaque article/page afin de faciliter leur référencement.

Article 22 : Formation

Le prestataire doit prévoir, dans le cadre du marché, une formation pour les administrateurs du site (5 personnes) afin qu'ils sachent comment publier, modifier, mettre à jour... (liste non exhaustive) le site internet.

La durée de formation des administrateurs du site sera adaptée à leur niveau de connaissances.

Article 23 : Planning

Déroulement des consultations : du 17 décembre au 10 janvier 2022 (article 24)

Date limite de la remise de l'offre : 10 janvier à 12h00 (midi)

Etude des candidatures et choix du prestataire : entre le 10 et le 17 janvier 2022.

Déroulement de la prestation du 17 janvier au début mai 2022.

Livraison finale du projet : début mai 2022

Article 24 : Le déroulement des consultations

La durée de consultation se fera dès sa publication et jusqu'au 04 février 2022 inclus, durant laquelle les prestataires pourront demander des renseignements par mail. Afin de respecter le principe d'égalité de traitement, tous les candidats seront informés des questions et des réponses apportées.

Seront associés à cette étape le service Enfance Jeunesse ainsi que le Service Communication de la ville.

Articles 25 : Remise de l'offre

Le candidat adressera à la mairie l'ensemble des documents demandés dans le dossier de consultation et présentera un mémoire technique où seront développés, à minima, les points suivants :

- Une note stratégique démontrant la bonne compréhension du projet une note détaillée et argumentée de la solution technique proposée
- Une note méthodologique de gestion du projet
- Un devis détaillé
- Des références similaires de sites internet réalisées par le candidat.
- La liste des moyens humains, techniques et financiers de la société.
- RIB et SIREN
- Nom et adresse de la personne habilitée à signer des conventions de prestations de service

Un candidat sera désigné par la ville sur la base des documents présentés.

Article 26 : le déroulement de la prestation

Le candidat retenu devra convenir d'un entretien avec les élus, le service Enfance Jeunesse et le service Communication de la Ville.

Durant cet entretien, le prestataire devra présenter trois pistes graphiques pour le site, composées de 3 types de visuels :

- La page d'accueil
- Trois pages articles (avec texte, image, onglets, liens...)
- La page agenda avec une page évènement

La validation finale sera faite par les élus, le service Enfance Jeunesse et le Service Communication de la ville.

Durant la période de réalisation, le référent pour la ville sera le Service Enfance Jeunesse sous couvert du service communication.

Article 27 : Propriété et droits

La ville de Schiltigheim aura la pleine propriété des visuels (images, graphismes, logos, icônes...) développés pour le site.

Planning

Déroulement des consultations : du 03 janvier au 04 février 2022

Date limite de la remise de l'offre : 04 février à 12h00 (midi)

Etude des candidatures et choix du prestataire : entre le 05 et le 20 février 2022.

Déroulement de la prestation du 21 février au 03 juin 2022.

Livraison finale du projet : début juin 2022

Contact

En cas de question sur le cahier des charges ainsi que la date limite de réponse.

Adriana Cavani-François – Responsable de la programmation citoyenneté jeunesse

Maison du jeune citoyen – Service Enfance Jeunesse

adriana.cavani@ville-schiltigheim.fr

ou

Joëlle Gerber – Cheffe du service Enfance Jeunesse

Maison du jeune citoyen – Service Enfance Jeunesse

joelle.gerber@ville-schiltigheim.fr